



Info PTA Symbiose

Convention avec l'URPS Pharmacie

La PTA Symbiose a signé une convention de partenariat avec l'URPS pharmacie en début d'année. L'objectif principal est de favoriser **les échanges entre les pharmacies et la PTA** au bénéfice des patients suivis en appui à la coordination et également pour les actions entreprises de part et d'autre (colloque, rencontre...).

Forum 2016 : « Le maintien à domicile jusqu'où ? », le 12 octobre au Quattro

Le **12 octobre 2016**, nous organisons avec la **Plateforme des Aidants de la Fondation Edith Seltzer**, le 4^{ème} forum Autonomie autour de la question suivante : « **Le maintien à domicile jusqu'où ?** ».

Il s'agit de permettre aux professionnels du département des Hautes-Alpes de se rencontrer, de réfléchir ensemble et d'informer le grand public sur les différents dispositifs et services du territoire.

Cette journée se déroulera dans la salle du **Quattro à Gap** et proposera :

- ⇒ une conférence animée par **Bernard ENNUYER**, sociologue et enseignant-chercheur à l'Université Paris Descartes
- ⇒ 3 des tables rondes permettant l'analyse de situations concrètes (personne âgée, personne adulte handicapée, enfant)
- ⇒ un espace réservé à des stands d'information (les stands seront proposés aux professionnels du département)

La finalité sur cette journée est de croiser les regards et d'identifier les points de convergences et les spécificités liés aux populations.

Décret sur les services d'appui à la coordination et les PTA en cours d'écriture

Suite à la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, un décret d'application devrait paraître d'ici la fin de l'été afin de préciser les missions des services d'appui à la coordination et les modalités d'organisation des plateformes territoriales d'appui (PTA).

L'ARS PACA a organisé le 13 juin un séminaire sur les services d'appui à la coordination. L'objectif était de proposer une journée de travail collégial avec les acteurs et professionnels de santé de la région, visant à préciser la notion de coordination des acteurs dans le cadre du parcours de santé. Nous vous tiendrons informé de ces travaux et du contenu du décret prochainement.



Actualités des Hautes Alpes

CHICAS

- ⇒ **Déménagement du service des urgences** au CHICAS le 23 juin 2016. Le service des urgences intègre de nouveaux locaux, modernes et fonctionnels pour une prise en charge améliorée des patients.
- ⇒ **Transfert de l'unité de soins palliatifs** du bâtiment A au bâtiment B le 4 juin 2016
- ⇒ **Ouverture de la rue hospitalière** qui relie, à partir du hall général, l'ensemble des bâtiments ouverts depuis 2013
- ⇒ **Ouverture du parc de l'hôpital** destiné aux patients, familles et proches

O Le Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes du Sud (GHT)

Le Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes du Sud est créé.

Créés par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les groupements hospitaliers de territoire (GHT) visent à intensifier les **coopérations entre établissements de santé publics avec pour objectif de faciliter le parcours des patients sur le territoire en créant des filières de prise en charge**. La convention constitutive du GHT des Alpes du Sud a été signée le 17 juin dernier et transmise au Directeur Général de l'ARS pour approbation.

Partant du constat que les coopérations sur les territoires sont peu nombreuses et qu'il est, pour un usager lambda, quasi impossible de se repérer dans l'offre de soins, le gouvernement a souhaité par la création des GHT garantir à tous un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre les établissements publics autour d'un projet médical partagé. Ce projet médical constitue le « ciment » de la coopération et fait l'objet d'importantes discussions entre les différents acteurs.

Dans le département des Hautes Alpes, les **Centres hospitaliers de Buech Durance, d'Embrun, d'Aiguilles, de Briançon et de Gap-Sisteron** ont initié ce travail au cours d'un séminaire à la fin du mois d'avril 2016 qui a réuni plus de 80 personnes (médecins chef de pôle et de service, cadres de santé, membres des directions). **6 filières de prises en charges ont été identifiées**, à savoir : chirurgie, médecine, femme enfant, gériatrie, psychiatrie, urgences soins critiques et anesthésie. **4 fonctions dites supports sont également concernées** : imagerie, biologie, pharmacie et information médicale.

La gouvernance du GHT est organisée autour de 6 nouvelles instances et d'un établissement dit support, rôle joué par le CHICAS. L'association des établissements sanitaires hors champ hospitalier et médico-sociaux à la réflexion autour du projet médical partagé sera effective lors de la deuxième phase de discussion qui ouvrira à l'automne 2016.

Les **6 grandes orientations du projet médical partagé** du GHT des Alpes du Sud :

1. **Structurer sur le territoire des filières identifiées** et reconnues de prise en charge des patients permettant un parcours de soins gradué et cohérent sur le plan somatique et psychiatrique
2. Disposer de **fonctions supports efficaces** bénéficiant à tout établissement du territoire
3. Favoriser une **organisation efficace de la permanence des soins** sur le territoire
4. **Garantir l'attractivité du territoire pour faciliter les recrutements médicaux**, en particulier dans les spécialités particulièrement concernées par les évolutions de la démographie médicale
5. Mettre en œuvre une **politique d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins commune** à tous les établissements
6. **Développer les liens de partenariats avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) référent du GHT, l'APHM**, tout en conservant les collaborations existantes avec le CHU de Grenoble et le Centre de lutte contre le cancer régional, l'Institut Paoli Calmette.

O Fondation Edith Seltzer

⇒ **Accueil de jour Alzheimer et Plateforme des Aidants** : arrivée en avril d'une nouvelle chef de service, **Martine LAGOUVARDOS**. Ses coordonnées : 04.92.25.30.30 (poste 5494) ou 06.33.23.26.09

⇒ La filière gériatrique de la Fondation diversifie ses activités, et propose maintenant un **programme d'éducation thérapeutique pour la maladie d'Alzheimer et autres maladies neurodégénératives** (programme gratuit, autorisé et financé par l'ARS PACA). La coordonnatrice du programme est Sylvie STAGNARO. Ses coordonnées : 04.92.25.58.75 / educationtherapeutique@fondationseltzer.fr

⇒ Jardin Botanique Alpin du Lautaret : une **sortie est organisée pour les aidants, le mardi 2 août 2016**. Un départ en bus est prévue de Chantoiseau à 9h30. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la plateforme au 04.92.25.31.87 ou au 06.88.07.49.65.

Fondation Edith Seltzer
Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Venez découvrir le Jardin Botanique Alpin du Lautaret
Le mardi 2 août 2016
Visite guidée
Encadrement assuré par Jérôme Montaigu, Educateur sportif

A 2100 mètres d'altitude, face aux glaciers de la Meije, plus de 2000 espèces de fleurs des Alpes et des montagnes du monde sont rassemblées sur les 2 hectares de l'un des plus beaux jardins d'Europe.

Une visite d'une heure est proposée. Le circuit est accessible à tous, et des bancs sont installés tout au long du parcours.

Rendez-vous à l'accueil de Chantoiseau à 9h30 pour un départ en bus.

Une participation de 2 € sera demandée pour la visite.

Nous vous proposons le temps de la matinée, une solution d'accompagnement auprès de votre proche pour pouvoir vous libérer.

Pour s'inscrire contacter Laetitia BUCCI de la Plateforme des aidants dans la limite des places disponibles
Tel : 04.92.25.31.87 ou 06.88.07.49.65 / 06.33.23.26.09 / Mail : plateforme-aidants@fondationseltzer.fr
Ou nous retourner par courrier le coupon ci-joint avant le 26 juillet 2016

Laetitia BUCCI

Bulletin d'inscription - Le Jardin Alpin du Lautaret, le 2 août 2016
A retourner avant le 26 juillet 2016

Nom, Prénom, téléphone :

Je vous remercie de retourner le coupon à l'adresse suivante :
Fondation Edith Seltzer
Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
118 route de Grenoble
05100 Briançon

○ MSA : Charte de solidarité des aînés du Queyras

Le **6 octobre 2016** est organisée une journée festive dans le Queyras suite au travail engagé dans le cadre de la Charte de solidarité des aînés de la MSA. Cette journée associera tous les aînés et les partenaires.

○ URPS Pharmacie

⇒ Une **convention a été signée entre l'ARS** et l'URPS pharmacie en début d'année pour **créer du lien ville/hôpital**. Un premier bilan sera fait en juin avec la DT ARS.

⇒ Le **9 septembre 2016**, un groupe de travail sera mis en place au CHICAS afin de travailler sur la **conciliation et la rétrocession médicamenteuse**.

○ L'association VVCS change de nom

L'association « Vivre et Vieillir Chez Soi » devient l'association « **Vivre sa Vie Chez Soi** » (acronyme inchangé). L'objectif de ce changement de nom est d'être en meilleure adéquation avec le public pris en charge par ses différents services.

○ CH Briançon

Les consultations du CH de Briançon sont désormais réunies principalement au RDC du bâtiment A, côté Lautaret.

Voici un mémo avec toutes les coordonnées.

MÉMO CONSULTATIONS

Les consultations changent structurellement ; elles sont désormais réunies principalement au rez de chaussée du bâtiment A du Cheb, côté Lautaret.

Consultations Médecine : 04 92 25 22 30

- > Addictologie, Dr PIROLLET et ELSA 04 92 25 22 37
- > Cardiologie, Dr CASALUCCI et Dr KEHAL
- > CeGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, Dr PIROLLET
- > CLAT Centre de lutte AntiTuberculeuse, Dr GIRARD
- > Conseils aux voyageurs, vaccinations internationales, dispensaire, Dr AUMAITRE
- > Endocrinologie, Echographie et Cytoponction thyroïde, Dr SAGGIORATO
- > Gastro-Entérologie, Dr MINAZZI et Dr ROLFI
- > Pneumologie, Dr GIRARD et Dr JANG
- > VIH, Dr PELLISSIER

Néphrologie-Dialyse : 04 92 25 22 10
(2ème étage)

- > Dr FIGUEROA et Dr SALA

Hôpital de jour : 04 92 25 22 20

- > Biothérapie et chimiothérapie sur consignes des centres référents, Dr JANG
- > Transfusions et bilan d'évaluation médicale, Dr JANG

Consultations Chirurgie : 04 92 25 23 30

- > Chirurgie générale, Dr PAYAN, Dr TARDELLI et Dr CYPRIEN
- > Consultations Urologie, Dr CYPRIEN
- > Chir. Orthopédie Traumatologie, Dr DUEZ et Dr MOHAMMEDI
- > Oto-Rhino-Laryngologie ORL, Dr ALAMI et Dr PEROTTINO
- > Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale, Dr BLAIS et Dr GRIFFA
- > Chirurgie de la Thyroïde, Dr ALAMI et Dr PEROTTINO
- > Explorations fonctionnelles de l'Audition et de l'Équilibre, IDE spécialisées
- > Exploration Troubles du sommeil, Dr ALAMI, Dr GIRARD, Dr JANG et Dr PEROTTINO
- > Ophtalmologie, Dr GUILLOME, Dr JACCOBI, Dr VENTRE
- > Chirurgie Orbito Palpébrale, Dr GRIFFA
- > Anesthésiologie

Femmes-Parents-Enfants : 04 92 25 23 38
(4ème étage)

- > Consultations Gynécologie Obstétrique, Echographie, Chirurgie gynécologique, Dr GONNET, Dr SERBOLI et les Sages-femmes
- > Pédiatrie, allergologie, Dr GUIBERT et Dr JAFFAL
- > N° Spécial I.V.G : 04 92 25 22 98

Psychiatrie intra CHEB : 04 92 25 22 60
(Etage -1)

- > Dr CATARIG, Dr LUCHE et Dr PAVEL
- > Psychiatrie de liaison 24/24 7/7, 04 92 25 22 11

Psychiatrie «L'Escale» : 04 92 20 24 24
(28, avenue René Froger à Briançon)

- > Psychiatrie CMP, CATTIP et HDJ

Imagerie Radiologie : 04 92 25 20 60

- > Echographies, examens contrastés Scanner, Dr TUDORICA

Laboratoire 04 92 25 20 20

- > Dr DUTHILLY et Dr GAUDUCHON

Consultations Gériatrie : 04 92 25 28 10
(Etoile Des Neiges, 15 avenue Adrien Daurelle-Briançon)

- > Evaluation gériatrique sur demande (auprès du secrétariat)
- > Consultation mémoire, Dr MARTIN et Dr LAVERNHE
- > Consultation NeuroPsychologie, Mme GROS et Mme ST LEGER



Soins d'hygiène à domicile : qui fait quoi et pourquoi ?

Dans l'élaboration d'un plan personnalisé de santé pour une personne âgée dépendante à domicile, les soins d'hygiène peuvent être réalisés par les IDEL, les SSIAD ou les services d'aide à la personne. Lorsque les suppléances aux activités de la vie quotidienne sont nombreuses, le malade et sa famille éprouvent des difficultés à se repérer dans les acteurs du maintien à domicile et les différents modes de financement.

La frontière entre l'aide à la toilette et le soin infirmier d'hygiène est difficile à repérer. Certains estiment qu'un patient à l'état de santé évolutif, quel que soit son âge, a besoin de l'intervention d'une infirmière dans un but autant préventif que curatif. Tandis que la toilette d'un malade à l'état stabilisé peut être confiée à une auxiliaire de vie sociale. Cette distinction schématique est souvent difficile à mettre en pratique, surtout chez les personnes âgées. Les soins d'hygiène représentent, selon le lieu d'exercice de l'IDE, entre un quart et la moitié d'une tournée classique. Il peut être tentant de déléguer cette tâche chronophage ou de la confier à d'autres professionnels.

Les actes de soins d'hygiène relèvent du rôle propre infirmier et s'inscrivent dans la **démarche de soins infirmiers (DSI)**, appelée à évoluer en **bilan des soins infirmiers**. La démarche de soins infirmiers prescrite par le médecin pour une durée de trois mois permet de trancher entre toilette et aide à la toilette. L'analyse par l'infirmière des besoins du patient sur la base des 14 besoins fondamentaux définis par Virginia Henderson permet d'établir un diagnostic de l'état du patient (cognition, nutrition, douleur, risque d'escarre...)

Dans les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), sous la responsabilité de l'infirmier coordinateur, l'aide soignant assure par délégation les soins d'hygiène relevant du rôle propre infirmier.

En théorie, lorsque ni les compétences infirmières ni celles des aides soignants ne sont requises, les auxiliaires de vie sociales (AVS) et les aides à domicile peuvent prendre le relais. Dans le cadre de l'accompagnement et de l'aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne, l'AVS peut faire une « aide seule à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de la vie quotidienne et n'a pas fait l'objet d'une prescription médicale ». Le référentiel d'activité précise que l'aide à la toilette d'une personne dépendante, confinée dans un lit ou un fauteuil, se fait en complément de l'infirmier ou de l'aide-soignant.

Lorsque la toilette relève d'un soin infirmier, l'Assurance maladie et les mutuelles la prennent en charge. Par contre, les prestations de l'aide à domicile et de l'auxiliaire de vie sont financées par la personne avec l'aide du département (service autonomie)

Réflexions et conceptions

Les soins d'hygiène sont une mise à nu du patient, au sens propre comme au sens figuré. Ce moment d'intimité forcé pousse nombre d'entre eux à se confier, créant ou renforçant le lien de confiance établi avec le soignant.

Découvrir, toucher et mobiliser l'ensemble du corps est précieux pour déceler un début de plaie ou d'escarre, une phlébite provoquant un mollet douloureux, une décompensation cardiaque provoquant dyspnée et oedèmes... Des détails qui peuvent passer inaperçus mais que repère l'IDEL attentive.

Pour la personne âgée ce soin de suppléance vient signifier les pertes de capacités et le deuil d'une forme d'autonomie dans l'intimité de la salle de bain.

A domicile, **rien n'est protocolaire** : de toutes petites douches, des baignoires impossibles à enjamber pour des patients qui ne peuvent pas lever la jambe, peu de linge, une ergonomie du domicile difficile à faire évoluer (tapis, lieu exigu et encombré...). Les soins de nursing sont à l'interaction entre la technique et le relationnel. Sans renoncer à l'hygiène, sans renoncer non plus à des techniques de mobilisation qui rassurent le malade et épargnent le corps du soignant, l'expérience permet de se détacher progressivement de la technique pour laisser place à la douceur, au confort de l'autre et à l'écoute de son ressenti.

Stratégies et négociations

Les soins d'hygiène sont au coeur de la négociation dans l'élaboration d'un plan personnalisé de santé. Ils sont réalisables par des acteurs aux compétences différentes mais aussi avec des financements qui impactent plus ou moins sur les finances de la personne. Chacun des acteurs du domicile, qu'ils soient professionnels ou entourage de la personne âgée jouent un rôle dans l'orientation de la personne : le médecin en rédigeant ou non une prescription de soins infirmiers, le conseil départemental en finançant de l'aide à la personne, des temps de compagnie ou d'entretien du domicile, l'entourage en acceptant de lâcher prise ou bien en gardant un maximum de maîtrise sur l'intimité du domicile mais aussi sur les soins au corps...

Les intérêts moteurs de ces stratégies sont multiples, fonction du lieu d'exercice professionnel (libéral ou salarié), de l'institution qui l'emploie, des ressources du secteur : l'offre est très différente selon que le lieu de vie est en zone rurale ou urbaine

L'espace de négociations dans les situations de grande dépendance est souvent très contraint. Cependant, la personne âgée et son entourage disposent aussi de marges de manoeuvre qui vont varier en fonction de leur capital culturel et social, de leurs ressources financières mais aussi de leurs capacités à adresser des demandes recevables pour les professionnels.

En pratique, la disponibilité des professionnels infirmiers fait souvent défaut pour assumer ce soin au quotidien. Pour dépasser les enjeux financiers autour de la délégation ou non de ces actes, la prescription médicale d'une DSI donne du sens, légitime et valorise l'expertise infirmière. L'évaluation clinique régulière des IDEL est incontournable pour offrir à la personne âgée à domicile une prise en charge de qualité.

Véronique Curt, Cadre de Santé, Réseau VISage

Lecture : *l'infirmière libérale magazine*, cahier de formation n° 87, p 31-53, février 2016

CONTACT

Maison du Canton

05120 L'Argentière-la-Bessée

04.92.23.09.16

reseausante05nord@e-santepaca.fr

2 A Passage Montjoie

05000 Gap

04.92.23.41.08

reseausante05@e-santepaca.fr

<http://reseau-symbiose.e-santepaca.fr>